

**DÉCLARATION DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC) À LA 75ÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PROGRAMME DU HAUT- COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS**

**Madame la Présidente,  
Monsieur le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés,  
Mesdames et Messieurs,**

Prenant la parole au nom de **SEMme Kapinga-Yvette Ngandu, Commissaire en charge du Département Promotion du Genre, Développement Humain et Social** à la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), je fais chorus avec les précédents orateurs pour vous présenter, Madame la Présidente, toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette session et vous assurer de notre appui dans la conduite et la réussite des travaux. Pour sa première participation au Comité Exécutif du Programme du Haut-Commissaire pour les Réfugiés, la CEEAC apprécie à sa juste valeur l'honneur qui lui est fait pour traduire son engagement à œuvrer en faveur des personnes déplacées de force. Obligation, devoir ou mission ! C'est tout cela à la fois au regard des records inimaginables qui font de notre espace sous régional l'épicentre de la crise humanitaire en Afrique. A preuve, en août 2024, il y a à peine deux mois, le HCR a évalué le nombre total des personnes en situation de déplacement forcé en Afrique centrale à 11 143 605 personnes, dont 8 246 914 personnes déplacées internes (PDI) et 2 580 300 réfugiés et demandeurs d'asile.

Sur les quatre pays de la région principalement affectés par ce fléau, la République Centrafricaine et la République du Cameroun incluses, permettez que je fixe le pointeur sur deux d'entre eux. Il s'agit de la République Démocratique du Congo qui concentre 6 443 762 personnes déplacées internes, ce qui représente, avouons-le, une situation inédite qui révèle le caractère extrêmement déshumanisant de la personne humaine ; puis la République du Tchad qui, avec l'accueil des 1 211 619 réfugiés et demandeurs d'asile subit les effets collatéraux de la crise du Soudan dont l'impact s'étend jusqu'en République Centrafricaine. Comme on peut aisément le constater, à partir de telles données statistiques, l'Afrique centrale continue à faire face à des défis de déplacements forcés découlant des conflits et des conséquences de l'urgence climatique ou écologique, avec comme conséquence un nombre incalculable de problèmes et d'obstacles auxquels ces personnes sont confrontées.

A cet égard, les XXIIème et XXIIIème sessions ordinaires de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC ont instruit la Commission de renforcer son implication dans le domaine humanitaire et décidé de mettre en place une contribution spéciale des Etats membres visant l'établissement d'un fonds de solidarité.

**Mesdames et Messieurs,**

Certes, l'approche humanitaire de la CEEAC n'est qu'à ses débuts puisqu'elle ne remonte qu'à 2019 avec la réforme de l'Institution. Cependant, tous les efforts entrepris concourent à la formation d'une doctrine et d'une tradition humanitaires. C'est sur cette base que, dans le cadre du **Plan d'Actions Prioritaires pour la mise en œuvre du Plan Stratégique Indicatif à moyen terme 2021-2025 de la CEEAC**, au titre de l'année 2024, la Commission s'est assignée la responsabilité de l'étude en Afrique centrale de la problématique de la protection des personnes en situation de déplacements forcés et de la recherche de solutions durables en leur faveur. Nous avons ainsi de bonnes raisons de nous féliciter des progrès réalisés jusqu'ici avec l'appui dynamique de nos partenaires, au premier rang desquels le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés. Partant du Mémoire d'Entente d'août 2022 liant la CEEAC et le HCR, l'accréditation récente du Directeur régional a donné un signal fort dans la formalisation de ce cadre de collaboration. En exécution des termes de cet accord de partenariat, les deux organisations ont adopté un plan d'action 2022-2025 qui prévoit de doter la région d'une politique régionale commune en matière d'asile. A cet effet, il me plaît de rappeler qu'en 2023, avec l'appui technique du HCR, la CEEAC a lancé une étude sur l'état des lieux de la situation de l'asile en Afrique centrale, ainsi que l'élaboration de la politique d'asile de la CEEAC. Au terme de cette étude, la CEEAC espère porter les systèmes d'asile nationaux vers des standards communs et disposer d'une politique régionale d'asile fondée sur le principe de non-refoulement, le changement profond des systèmes de protection des réfugiés, la gestion des frontières extérieures et la préservation du caractère civile et humanitaire de l'asile.

Par ailleurs, du fait de la situation d'apatridie qui continue d'affecter des millions de personnes à travers l'Afrique centrale qui, de surcroît, est en proie à la crise humanitaire la plus grave de son histoire, la CEEAC s'est arrimée à la mobilisation suscitée par la campagne #J'Existe. Dans cet élan, son implication s'est traduite, entre autres, par l'adhésion de cinq (5) de ses Etats membres à la Convention relative au Statut des apatrides de 1954 et à celle relative à la réduction des cas d'apatridie de 1961; la soumission, lors du Forum Mondial sur les Réfugiés (GRF) de décembre 2023, d'engagements, dont celui visant à finaliser avant décembre 2024, l'adoption d'un Traité régional sur la protection des personnes apatrides et les solutions à l'apatridie, conformément aux procédures internes d'adoption des textes en vigueur au sein de la CEEAC, et la participation à la 5<sup>ème</sup> édition du Cours francophone sur « le Droit de l'Apatridie et de la Nationalité ». Autant de faits qui, s'il en était encore besoin, témoignent de l'engagement de la CEEAC à lutter contre l'apatridie dans la sous-région et à garantir le respect des droits fondamentaux des personnes apatrides.

De plus, face à l'urgence d'une réponse coordonnée de la part des États de la région et de la communauté internationale, la CEEAC, en collaboration avec l'UNOCA et le HCR, organisera dans un très proche avenir un « **Forum régional de haut niveau portant sur la situation humanitaire en Afrique centrale afin de bâtir une architecture appropriée** ».

C'est donc ici le lieu de saluer la synergie qui continue de consolider notre unité d'action, mais aussi de réaffirmer l'engagement jamais démenti de la CEEAC en faveur d'une cause qui est au centre de ses préoccupations et, enfin, d'assurer Monsieur le Haut-Commissaire de son soutien constant dans l'accomplissement de la noble et exaltante mission qu'est la sienne dans la recherche de solutions durables en faveur des personnes contraintes aux déplacements forcés, à l'exil et à l'apatridie.

Je vous remercie.